

Fusion du Janus Henderson Horizon Fund – Pan European Mid and Large Cap Fund (le « Compartiment absorbé ») avec le Janus Henderson Fund – Pan European Fund (le « Compartiment absorbeur »)

Que se passe-t-il ?

Nous proposons de fusionner le Janus Henderson Horizon Fund – Pan European Mid and Large Cap Fund dans le Janus Henderson Fund – Pan European Fund le 19 novembre 2026.

Pourquoi ?

- Le Gestionnaire d'Investissement a recommandé la fusion des deux compartiments.
- L'objectif est de proposer aux actionnaires une offre plus solide en matière de fonds d'actions européennes.
- **Avantages** : Possibilité d'un profil de performance plus favorable, d'un compartiment de plus grande taille disposant d'actifs sous gestion accrus, de gains d'efficacité opérationnelle et d'une meilleure assise pour la croissance future.
- Les actionnaires conserveront une exposition aux actions européennes, avec une orientation plus marquée vers les grandes sociétés établies et la souplesse nécessaire pour investir dans des sociétés de taille moyenne.

Quelles sont mes options ?

- Si la proposition de Fusion vous convient et que vous souhaitez rester investi, **vous n'avez aucune démarche à effectuer**. Vos actions existantes seront échangées contre des actions équivalentes du Compartiment absorbeur le 19 novembre 2026.
- Si la proposition de Fusion ne vous convient pas, vous pouvez opter pour une participation dans un autre compartiment du Janus Henderson Horizon Fund (sous réserve de disponibilité) ou demander le rachat de votre participation, sans frais. **Vous devrez le faire au plus tard le 13 novembre 2026 à 13 h 00 HEC. Toute conversion ou tout rachat de vos actions est susceptible d'avoir une incidence sur votre situation fiscale. En cas de doute, sollicitez l'avis de vos conseillers professionnels.**
- Certains investisseurs, dans certaines juridictions telles que Singapour, peuvent ne pas être autorisés à participer à la Fusion. Veuillez lire attentivement l'Avis de fusion ci-joint pour de plus amples informations, notamment sur les options qui s'offrent à vous.

Dates clés

- **9 octobre 2026** : Envoi des courriers aux actionnaires. Les souscriptions, conversions ou transferts vers le Compartiment absorbé seront également suspendus.
- **13 novembre 2026 (13 h 00 HEC)** : Dernière échéance pour négocier des actions du Compartiment absorbé avant la Fusion
- **Du 16 au 19 novembre 2026 inclus** : Jours de non-négociation au sein du Compartiment absorbé. Aucune négociation d'actions n'est autorisée.
- **19 novembre 2026 (23 h 59 HEC)** : Réalisation de la Fusion
- **19 et 20 novembre 2026** : Jours de non-négociation au sein du Compartiment absorbeur
- **23 novembre 2026** : Reprise de la négociation normale des actions dans le Compartiment absorbeur

Où puis-je trouver de plus amples informations ?

Veuillez lire attentivement l'Avis de fusion et les Modalités communes de fusion ci-joints, qui contiennent des informations importantes sur la proposition, les risques, le calendrier et les options qui

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

W janushenderson.com

s'offrent à vous. Si vous avez des questions, veuillez contacter votre interlocuteur habituel chez Janus Henderson ou le Teneur de Registre et Agent de Transfert. Les coordonnées des agents et représentants locaux pour les investisseurs singapouriens, suisses, allemands ou belges sont jointes au présent envoi. Des exemplaires des DIC / DICI sont disponibles sur notre site Internet, à l'adresse www.janushenderson.com, et seront mis à disposition à l'adresse www.janushenderson.com/pan-european-merger.

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
W janushenderson.com

Société d'investissement à Capital Variable (SICAV), R.C.S Luxembourg : B22847

Pour votre protection et la nôtre et afin d'améliorer le service à la clientèle, nous sommes susceptibles d'enregistrer les appels téléphoniques.

LES TERMES UTILISÉS MAIS NON DÉFINIS DANS LE PRÉSENT AVIS ONT LE SENS QUI LEUR EST ATTRIBUÉ DANS LE PROSPECTUS DATÉ DU 29 MAI 2026 (LE « PROSPECTUS »). LES ADMINISTRATEURS ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DE L'EXACTITUDE DU PRÉSENT AVIS.

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. SI VOUS AVEZ LE MOINDRE DOUTE QUANT AUX INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT AVIS, VEUILLEZ CONSULTER IMMÉDIATEMENT VOTRE COURTIER, BANQUIER, AVOCAT, COMPTABLE, CONSEILLER À LA CLIENTÈLE OU TOUT AUTRE CONSEILLER PROFESSIONNEL.

**JANUS HENDERSON HORIZON FUND (la « Société »)
Société d'investissement à capital variable (SICAV)
LUXEMBOURG
RCS B22847**

9 octobre 2026

Fusion du Janus Henderson Horizon Fund – Pan European Mid and Large Cap Fund avec le Janus Henderson Fund – Pan European Fund

Cher Actionnaire,

Vous recevez le présent courrier en votre qualité d'Actionnaire du **Janus Henderson Horizon Fund – Pan European Mid and Large Cap Fund** (le « **Compartiment absorbé** »). Le présent avis a pour objet de vous informer de la fusion (la « **Fusion** ») du Compartiment absorbé dans le **Janus Henderson Fund – Pan European Fund** (le « **Compartiment absorbeur** »), un Compartiment du Janus Henderson Fund, SICAV constituée au Luxembourg sous la forme d'une société d'investissement à capital variable de type ouvert agréée en tant qu'OPCVM (le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbeur étant désignés collectivement les « **Compartiments** »), avec effet au 19 novembre 2026 (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

Nous vous invitons à lire les informations ci-dessous concernant la Fusion et les options qui s'offrent à vous. Si vous avez des interrogations ou des questions au sujet de la Fusion, n'hésitez pas à contacter le Teneur de Registre et Agent de Transfert, dont les coordonnées figurent à l'Annexe A. Si vous avez besoin de conseils en matière d'investissement, veuillez contacter votre courtier, banquier, avocat, comptable, conseiller à la clientèle ou tout autre conseiller professionnel.

1. Pourquoi procéder à cette Fusion ?

Conformément à l'article 28 des Statuts de la Société et à la sous-section 6 (Liquidation, fusion et scission des Compartiments et des Catégories d'Actions) du Prospectus, les Administrateurs de la Société estiment que vos intérêts seraient mieux servis par la fusion du Compartiment absorbé dans le Compartiment absorbeur.

À la suite d'un examen de chacun des Compartiments, le Gestionnaire d'Investissement a recommandé aux Administrateurs de fusionner les Compartiments afin de proposer aux actionnaires une stratégie renforcée en actions européennes. Le Gestionnaire d'Investissement estime que la Fusion offrira la perspective d'un profil de performance plus favorable et donnera naissance à un compartiment de plus grande taille, aux actifs sous gestion accrus, ce qui devrait apporter des gains d'efficacité opérationnelle et une meilleure assise pour la croissance future au bénéfice des Actionnaires. La Fusion donnera également aux Actionnaires accès à une approche d'investissement qui conserve une orientation comparable sur les actions européennes, tout en mettant davantage l'accent sur les grandes sociétés

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
W janushenderson.com

européennes établies, avec la même souplesse pour investir dans des sociétés de moyenne capitalisation.

2. Principales caractéristiques du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbeur

Les deux Compartiments sont domiciliés au Luxembourg et structurés sous forme de SICAV OPCVM.

Le Compartiment absorbé vise à générer une croissance du capital sur le long terme et a pour objectif de surperformer l'indice MSCI Europe NR sur toute période de 5 ans, tandis que le Compartiment absorbeur vise à générer un rendement issu d'une combinaison de croissance du capital et de revenus sur le long terme (5 ans ou plus) et n'a pas d'objectif de performance.

Les deux Compartiments sont gérés activement et promeuvent pour l'essentiel les mêmes caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du règlement sur la publication d'informations en matière de finance durable (« **SFDR** ») et s'engagent à consacrer au moins 10 % de leurs actifs à des investissements durables. Tout en partageant cette approche globale, ils la mettent en œuvre selon des modalités légèrement différentes, comme indiqué à l'Annexe B.

Les deux compartiments promeuvent l'atténuation du changement climatique, évitent d'investir dans certaines activités susceptibles de nuire à la santé et au bien-être des personnes, appliquent la politique d'exclusion de Janus Henderson applicable à l'ensemble du groupe, qui prévoit notamment l'exclusion des armes controversées, et promeuvent le soutien aux principes du Pacte mondial des Nations unies (qui couvrent des thèmes tels que les droits de l'homme, le droit du travail, la corruption et la pollution environnementale). Les deux Compartiments évitent également les émetteurs à forte intensité de carbone qui ne disposent pas d'une stratégie de transition crédible, conformément à la méthodologie exclusive du Gestionnaire d'Investissement. Ils se distinguent toutefois par la définition qu'ils retiennent des sociétés à « forte intensité de carbone » dans lesquelles ils peuvent investir, sous réserve de certaines exceptions. Le Compartiment absorbé définit ces sociétés comme « les 5 % des entreprises affichant les émissions les plus élevées au sein de l'univers des actions d'Europe occidentale (*hors Royaume-Uni*) et dont la capitalisation boursière dépasse 1 milliard d'euros », tandis que le Compartiment absorbeur les définit comme « les 5 % des entreprises affichant les émissions les plus élevées au sein de l'univers des actions d'Europe occidentale (*y compris le Royaume-Uni*) et dont la capitalisation boursière dépasse 1 milliard d'euros ».

Le profil de risque global des deux Compartiments est largement similaire, et les deux Compartiments affichent un indicateur de risque de 4 sur 7, comme l'indiquent leurs Documents d'informations clés respectifs (« **DIC** »). Les deux compartiments investissent principalement dans des sociétés européennes et sont gérés selon une orientation régionale actions comparable.

Le Compartiment absorbeur est de plus grande taille en termes d'actifs sous gestion et met davantage l'accent sur les grandes sociétés européennes établies que le Compartiment absorbé. Il est également moins exposé aux sociétés de plus petite taille et détient moins d'investissements en dehors de son indice de référence. Cela peut permettre aux investisseurs de disposer d'un portefeuille de plus grande envergure et plus étroitement aligné sur les marchés européens des actions grand public. Toutefois, le Compartiment absorbeur présente aussi un niveau de volatilité attendu légèrement supérieur et est plus sensible aux mouvements des marchés d'actions européens. Sa valeur est donc susceptible de fluctuer légèrement plus que celle du Compartiment absorbé, en particulier durant les périodes de tensions sur les marchés. Les investisseurs doivent donc s'attendre à demeurer exposés au risque des marchés d'actions européens, mais par l'intermédiaire d'un compartiment de plus grande taille, plus exposé aux grandes sociétés, moins exposé aux petites sociétés et légèrement plus sensible aux marchés.

Sur le plan des coûts, les commissions de gestion du Compartiment absorbeur peuvent être supérieures ou inférieures selon la Catégorie d'Actions correspondante du Compartiment absorbé ; les

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
W janushenderson.com

frais courants¹ des Catégories d'Actions correspondantes du Compartiment absorbé seront toutefois inférieurs (à l'exception des Actions des Catégories I2 EUR, I2 HUSD et I2 USD). Il est à noter que les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre.

L'Annexe B contient une comparaison détaillée des principales caractéristiques du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbé.

3. Procédure de fusion et conséquences pour les Actionnaires

Veuillez vous reporter aux Modalités communes de fusion jointes à l'Annexe D et disponibles à l'adresse www.janushenderson.com pour tous les détails concernant la méthode suivie pour fusionner les Compartiments.

Synthèse de la procédure de fusion :

- Les Actionnaires qui ne souhaitent pas participer à la Fusion doivent convertir ou faire racheter la totalité de leurs actions (sans frais) au plus tard le **13 novembre 2026** à 13 h 00 HEC (l'« **Heure Limite de Transmission des Ordres** »), afin de ne pas supporter les coûts de rééquilibrage liés à la Fusion. Veuillez noter que les administrateurs ont le pouvoir discrétionnaire d'appliquer un ajustement de dilution, tel que détaillé à la section 8 ci-dessous.
- Conformément à l'article 13.2 des Statuts de la Société, les **16, 17, 18 et 19 novembre 2026** seront des jours de non-négociation (les « **Jours de non-négociation** »), pour le Compartiment absorbé, ce qui inclut la Date d'entrée en vigueur incluse. Les transactions reprendront normalement dans le Compartiment absorbé le **23 novembre 2026**.
- Le Gestionnaire d'Investissement commencera à rééquilibrer le portefeuille du Compartiment absorbé le 16 novembre 2026 (au plus tôt 5 Jours ouvrables avant la Date d'entrée en vigueur) afin d'assurer le respect de la politique d'investissement du Compartiment absorbé. Il est prévu qu'à la Date d'entrée en vigueur, le portefeuille du Compartiment absorbé ait été rééquilibré, certains titres étant liquidés et convertis en actifs liquides tels que des liquidités ou équivalents de liquidités afin de faciliter le transfert des actifs vers le Compartiment absorbé. Les titres communs aux portefeuilles du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbé seront transférés en nature, sous réserve de leur transférabilité. En conséquence, à compter du 16 novembre 2026, le Compartiment absorbé pourra ne plus respecter les restrictions d'investissement (hors exigences réglementaires applicables en matière de diversification du portefeuille, de diversification des risques et de liquidités) énoncées dans le Prospectus.
- Les Actionnaires demeurant dans le Compartiment absorbé après l'Heure Limite de Transmission des Ordres verront leurs actions du Compartiment absorbé échangées, à la Date d'entrée en vigueur, contre des actions équivalentes du Compartiment absorbé et acquerront la qualité d'actionnaires du Compartiment absorbé. Par la suite, un courrier confirmant les nouvelles positions sera adressé aux Actionnaires dans les 14 jours suivant la Date d'entrée en vigueur.
- Le nombre d'actions émises au profit des Actionnaires du Compartiment absorbé peut être différent du nombre d'actions détenues dans le Compartiment absorbé en raison des différences de prix entre les Compartiments. Cependant, les nouvelles actions auront, immédiatement après la Fusion, la même valeur que celle qu'avaient les actions du Compartiment absorbé immédiatement avant.
- La structure de frais du Compartiment absorbé s'applique à compter de la Date d'entrée en vigueur. Vous trouverez à l'Annexe B une synthèse de la structure des frais du Compartiment

¹ Sur la base des charges annualisées de la période intermédiaire close le 31 décembre 2025 pour le Compartiment absorbé et de la période intermédiaire close le 31 mars 2026 pour le Compartiment absorbé

absorbeur. L'ensemble des caractéristiques du Compartiment absorbeur est présenté dans le prospectus du Compartiment absorbeur et dans le DIC. Des exemplaires de ces documents sont disponibles sur demande ou peuvent être consultés sur le site internet de Janus Henderson www.janushenderson.com.

À la Date d'entrée en vigueur, les Actionnaires du Compartiment absorbé seront transférés vers le Compartiment absorbeur et recevront des actions d'une catégorie de remplacement équivalente du Compartiment absorbeur, comme indiqué à l'Annexe C.

Principales dates clés

9 octobre 2026	Date d'envoi du présent avis aux actionnaires (Veuillez noter que les souscriptions, conversions ou transferts vers le Compartiment absorbé seront également suspendus à compter de cette date)
13 novembre 2026 – 13 h 00 HEC	Dernière échéance pour négocier des actions du Compartiment absorbé (l'« Heure Limite de Transmission des Ordres »)
Du 16 au 19 novembre 2026 inclus	Jours de non-négociation au sein du Compartiment absorbé
19 novembre 2026 – 23 h 59 HEC	Le Point d'Évaluation du Compartiment absorbé sera reporté à 23 h 59 HEC afin de permettre la réalisation de la Fusion.
19 novembre 2026 – 23 h 59 HEC	Échéance à laquelle la Fusion prend effet, à savoir 23 h 59 HEC à la Date d'entrée en vigueur
	Le ratio d'échange sera déterminé à la Date d'entrée en vigueur
19 et 20 novembre 2026	Jours de non-négociation au sein du Compartiment absorbeur
23 novembre 2026	Premier jour de négociation des actions nouvelles au sein du Compartiment absorbeur après la Fusion

Le Compartiment absorbé transférera l'ensemble de ses actifs et passifs au Compartiment absorbeur et cessera d'exister à compter du Point d'Évaluation à la Date d'entrée en vigueur.

4. Coûts

Le Gestionnaire d'Investissement assumera tous les frais juridiques, de conseil et administratifs associés à la préparation et à la réalisation de la Fusion et ces frais ne seront pas imputés au Compartiment absorbé ou au Compartiment absorbeur ou à l'un de leurs Actionnaires.

Les actionnaires du Compartiment absorbé supporteront les coûts de transaction liés au rééquilibrage des titres du Fonds conformément à la politique d'investissement du Compartiment absorbeur. Ces coûts sont estimés à environ 0,36 % (soit environ 3,60 € pour 1 000 € investis). Les coûts réels peuvent différer, en fonction des fluctuations du marché. Les Actionnaires qui ne souhaitent pas participer à la Fusion doivent convertir ou faire racheter la totalité de leurs actions (sans frais) avant l'Heure Limite de Transmission des Ordres, afin de ne pas supporter les coûts de rééquilibrage liés à la Fusion.

5. Traitement des revenus

Le Compartiment absorbé perçoit des revenus des sociétés dans lesquelles il investit. Pour les Catégories d'Actions de distribution, ces revenus sont normalement versés aux investisseurs, tandis que, pour les Catégories d'Actions de capitalisation, ils sont ajoutés à la valeur de vos actions.

Pour les Actions de distribution, tout revenu déjà devenu exigible pour les investisseurs (c'est-à-dire dont la distribution est due) sera versé dès que possible, conformément à la politique de distribution du Compartiment absorbé. Tout revenu supplémentaire couru mais non encore exigible au moment de la

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
W janushenderson.com

Fusion sera intégré à la valeur de vos actions et reporté sur vos actions de remplacement du Compartiment absorbeur.

Pour les Actions de capitalisation, tout revenu couru jusqu'à la Date d'entrée en vigueur restera intégré au prix de l'action et sera reporté sur vos actions de remplacement du Compartiment absorbeur.

6. Considérations relatives au risque et à l'adéquation

Les Administrateurs de la Société n'ont pas analysé l'adéquation de cet investissement par rapport à vos besoins particuliers et à votre tolérance au risque. Afin de vous assurer que le Compartiment absorbeur, ou tout autre Compartiment de la Société vers lequel vous souhaiteriez convertir vos actions, vous convient, veuillez lire le Prospectus, le prospectus du Compartiment absorbeur et les DIC respectifs, qui fournissent de plus amples informations sur les risques associés à l'investissement et sont disponibles sur notre site Internet www.janushenderson.com. En cas de doute sur le niveau de risque que vous devriez prendre, nous vous recommandons de demander l'avis d'un professionnel indépendant avant de prendre toute décision d'investissement.

7. Fiscalité

La Fusion ne déclenchera pas une imposition au Luxembourg des actionnaires du Compartiment absorbé non résidents du Luxembourg. Les Actionnaires (y compris les résidents luxembourgeois) peuvent être soumis à l'imposition dans leur pays de résidence fiscale ou d'autres juridictions où ils paient des impôts. Les actionnaires qui souhaitent convertir leurs actions en actions d'un autre compartiment de la Société ou en demander le rachat doivent noter qu'une telle opération peut constituer une cession d'actions à des fins fiscales dans certaines juridictions. Étant donné que les lois fiscales diffèrent considérablement d'un pays à l'autre, il est conseillé aux Actionnaires de consulter leur conseiller fiscal quant aux implications fiscales de la Fusion sur leur situation individuelle.

8. Options qui s'offrent à vous

Si la Fusion vous convient, vous n'avez aucune démarche à effectuer. Vos participations seront échangées contre des actions équivalentes du Compartiment absorbeur à la Date d'entrée en vigueur.

Si la Fusion ne vous convient **pas**, vous pouvez, à tout moment jusqu'à l'Heure Limite de Transmission des Ordres (telle que définie ci-dessous) :

- a) convertir sans frais votre participation vers un autre compartiment de la Société dans lequel vous êtes éligible pour investir (à condition que ce compartiment soit enregistré pour la distribution publique dans votre pays de résidence) ; ou
- b) demander le rachat de votre participation (conformément à la procédure décrite dans le Prospectus) sans frais de rachat.

Aucun ordre de conversion ou de rachat ne sera accepté au-delà du 13 novembre 2026 à 13 h 00 HEC (l'« **Heure Limite de Transmission des Ordres** »), conformément à l'article 73, paragraphe 1, de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la « **Loi OPCVM** »). Votre conversion sera effectuée au plus tard le Jour de Transaction suivant la réception de vos instructions.

Veuillez noter que tout ordre relatif à votre investissement dans le Compartiment absorbé reçu après l'Heure Limite de Transmission des Ordres, y compris les ordres faisant l'objet d'un traitement direct (opérations électroniques automatisées), sera automatiquement rejeté. Nous assurerons un suivi auprès de vous afin de nous assurer que vous comprenez le motif du rejet de l'ordre et, si vous le souhaitez, un ordre pourra être passé ultérieurement sur le Compartiment absorbeur.

Veuillez noter que les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, effectuer un ajustement de dilution afin de refléter plus équitablement la valeur des investissements, dans les cas où ils le jugeraient approprié, afin de protéger les intérêts des autres Actionnaires. Tout ajustement de dilution sera effectué conformément aux dispositions du Prospectus et pourrait diminuer les produits retirés de la vente de vos actions dans le cas d'un rachat ou la valeur de vos actions dans le cas d'une conversion.

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
W janushenderson.com

Si vous optez pour la conversion de vos actions en une participation dans un autre compartiment, le produit de cette opération sera utilisé pour acheter des Actions du ou des compartiments que vous aurez indiqués, au prix par action applicable à ce ou ces compartiments, conformément aux dispositions du Prospectus. Les Actionnaires doivent lire le DIC du compartiment et de la catégorie d'actions concernés avant d'investir. Les DIC sont disponibles sur notre site Internet, <https://www.janushenderson.com/pan-european-merger>.

Il peut vous être demandé de fournir d'autres documents permettant de vérifier ou de mettre à jour votre identité si ces documents n'ont pas encore été communiqués au Teneur de registre et Agent de transfert. Le paiement pourrait être retardé jusqu'à réception de cette vérification. Le paiement sera effectué conformément aux instructions en vigueur figurant dans nos registres. Si vous avez changé de compte bancaire sans en informer le Teneur de registre et Agent de transfert, veuillez communiquer vos renseignements actualisés en écrivant au Teneur de Registre et Agent de Transfert à l'adresse indiquée à l'Annexe A.

Comme toujours, une conversion ou un rachat de vos actions peut avoir une incidence sur votre situation fiscale. Nous vous recommandons donc de prendre conseil auprès de vos conseillers professionnels sur les impôts applicables dans votre pays de citoyenneté, de domicile ou de résidence.

Si vous avez le moindre doute quant à la marche à suivre, veuillez consulter votre courtier, banquier, avocat, comptable, conseiller à la clientèle ou tout autre conseiller professionnel.

9. Informations générales

La Fusion sera reflétée dans le Prospectus disponible sur notre site Internet, www.janushenderson.com, à la Date d'entrée en vigueur ou aux alentours de cette date.

Une copie du certificat relatif à la Fusion délivré par le Dépositaire (requis par l'article 70 de la Loi OPCVM) est mise gratuitement à votre disposition au siège social de la Société :

Un exemplaire du rapport du réviseur d'entreprises indépendant établi par PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, peut être obtenu gratuitement sur demande dès qu'il sera disponible une fois la Fusion effectuée.

Les Actionnaires peuvent obtenir gratuitement le Prospectus, le prospectus du Compartiment absorbé, les DIC, les Statuts, les statuts du Compartiment absorbé, ainsi que les rapports annuel et semestriel de la Société auprès du siège social et sur www.janushenderson.com.

Vous avez besoin de plus d'informations ? Comment nous contacter

Si vous avez des questions, veuillez contacter le Teneur de Registre et Agent de Transfert, dont les coordonnées sont renseignées à l'Annexe A.

Pour les agents et représentants locaux des investisseurs suisses, allemands ou belges, veuillez consulter les coordonnées renseignées à l'Annexe A.

Meilleures salutations,



Administrateur
Pour et au nom de Janus Henderson Horizon Fund

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
W janushenderson.com

Annexe A – Agents et représentants locaux de la Société

<p><u>Teneur de registre et Agent de transfert</u></p> <p>SS&C Administration Services (Luxembourg) S.A. Bishops Square Redmond's Hill Dublin 2 Irlande</p> <p>Téléphone : +353 1 242 5453 Fax : +353 1 562 5537</p>	<p>Pour les investisseurs situés en Suisse</p> <p>Représentant en Suisse : FIRST INDEPENDENT FUND SERVICES LTD. Feldeggstrasse 12, 8008 Zurich</p> <p>Agent payeur en Suisse : Banque Cantonale de Genève 17, Quai de l'Île 1204 Genève</p> <p>Le prospectus pour la Suisse, les documents d'informations clés, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels de la Société sont disponibles gratuitement auprès du Représentant en Suisse.</p>
<p>Pour les investisseurs situés en Allemagne</p> <p>Janus Henderson Investors Europe S.A. (« JHIESA ») 78, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg</p> <p><i>JHIESA est le prestataire de services de facilités conformément à l'art. 306a (1) du code allemand des investissements (KAGB). Le Prospectus et les documents d'informations clés concernés pour les produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (DIC de PRIIP), le Certificat d'immatriculation, l'Acte constitutif et les Statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement au format papier.</i></p>	<p>Pour les investisseurs situés en Belgique</p> <p>Janus Henderson Investors Europe S.A. (« JHIESA ») 78, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg</p> <p><i>Les DIC de PRIIP (en français et en anglais), le Prospectus, les Statuts ainsi que le rapport et les comptes annuels révisés (en anglais) de la Société sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la Société et de l'agent de facilités.</i></p>
<p>Pour tous les autres investisseurs</p> <p>Si vous avez des questions concernant ces sujets ou si vous souhaitez des copies de documents, veuillez nous contacter à l'adresse susmentionnée ou contacter votre conseiller en investissements, votre conseiller fiscal et/ou votre conseiller juridique, le cas échéant.</p> <p>Si vous avez le moindre doute quant à la marche à suivre, veuillez consulter votre courtier, banquier, avocat, comptable, conseiller à la clientèle ou tout autre conseiller professionnel.</p> <p>Veuillez noter que les filiales ou les tiers délégués de Janus Henderson Group avec lesquels vous communiquez concernant votre investissement peuvent enregistrer les appels téléphoniques et autres communications à des fins de formation, de gestion de la qualité et de contrôle, mais aussi afin de respecter des obligations réglementaires en matière de tenue de registres, conformément à la Politique de confidentialité.</p>	

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

W janushenderson.com

Annexe B – Comparaison des principales différences entre les Compartiments

L'ensemble des caractéristiques du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbeur est présenté dans le Prospectus, le prospectus du Compartiment absorbeur et les DIC respectifs (dont des exemplaires sont disponibles sur demande à l'adresse www.janushenderson.com/pan-european-merger).

Caractéristiques du produit	Compartiment absorbé	Compartiment absorbeur
Nom	Janus Henderson Horizon Pan European Mid and Large Cap Fund	Janus Henderson Pan European Fund
Actifs sous gestion	227 369 509 € (au 30 juin 2026)	1 207 117 326 € (au 30 juin 2026)
Domicile	Luxembourg	Luxembourg
Statut réglementaire	OPCVM	OPCVM
Forme de fonds à compartiments multiples	Société d'investissement de type ouvert à responsabilité limitée, à capital variable et à compartiments multiples	Société d'investissement de type ouvert à responsabilité limitée, à capital variable et à compartiments multiples
Séparation des passifs	Oui	Oui
Prestataires de services		
Société	Janus Henderson Horizon Fund	Janus Henderson Fund
Société de gestion	Janus Henderson Investors Europe S.A.	Janus Henderson Investors Europe S.A.
Gestionnaire d'investissement	Janus Henderson Investors UK Limited	Janus Henderson Investors UK Limited
Agent Administratif	BNP Paribas, Succursale de Luxembourg	BNP Paribas, Succursale de Luxembourg
Dépositaire	BNP Paribas, Succursale de Luxembourg	BNP Paribas, Succursale de Luxembourg
Distributeurs principaux	Janus Henderson Investors UK Limited ; Janus Henderson Investors Europe S.A.	Janus Henderson Investors UK Limited ; Janus Henderson Investors Europe S.A.
Réviseur	PricewaterhouseCoopers, Société coopérative	PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Conseillers juridiques	Linklaters LLP	Linklaters LLP
Objectif et politiques d'investissement		
Objectif d'investissement	Le Compartiment vise à assurer la croissance du capital à long terme.	Le Compartiment vise à fournir un rendement constitué d'une <u>combinaison de revenus et de croissance du capital</u> à long terme (5 ans ou plus).
Politique d'investissement (principales différences soulignées dans la colonne Compartiment absorbeur)	Le Compartiment investit au moins 80 % de son actif net dans des actions ou des instruments assimilables à des actions de sociétés situées ou cotées en Europe (y compris le Royaume-Uni) ou qui, de l'avis du Gestionnaire d'Investissement, tirent une partie prépondérante de leurs revenus en Europe (y compris le Royaume-Uni). Le Compartiment investit dans des sociétés à moyenne et grande capitalisation de tous secteurs, mais avec une forte préférence pour les sociétés à capitalisation moyenne. Le Compartiment peut investir dans des	Le Compartiment investira <u>deux tiers</u> au moins de ses actifs nets en actions ou en instruments liés à des actions : <ul style="list-style-type: none">des sociétés dont le siège social est situé en Europe (y compris le Royaume-Uni),des sociétés qui n'ont pas leur siège social en Europe mais qui (i) exercent une partie prépondérante de leur <u>activité économique</u> en Europe (y compris le Royaume-Uni), ou (ii) <u>sont des sociétés holding qui détiennent de manière prépondérante des sociétés dont le</u>

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
W janushenderson.com

	<p>sociétés de toutes les tailles, notamment des sociétés à faible capitalisation.</p> <p>Les instruments assimilables à des actions peuvent comprendre des certificats représentatifs d'actions.</p> <p>Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés (tels que des contrats à terme standardisés ou de gré à gré, des options et des warrants) pour réduire le risque et accéder à une gestion plus efficace. L'utilisation de ces instruments et techniques ne doit en aucun cas faire s'écarter le Compartiment de ses objectifs d'investissement.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des sociétés d'acquisition ad hoc.</p> <p>À des fins de gestion de trésorerie et/ou à des fins défensives (par exemple en cas de conditions de marché défavorables), le Compartiment peut investir dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> des obligations d'État de qualité « investment grade » et des instruments dérivés associés ; des espèces et des Instruments du Marché monétaire. 	<p><u>siège social est situé en Europe (y compris le Royaume-Uni).</u></p> <p>Le Compartiment peut investir dans des sociétés de toutes les tailles, notamment des sociétés à faible capitalisation, dans tous les secteurs.</p> <p>Les instruments assimilables à des actions peuvent comprendre des certificats représentatifs d'actions.</p> <p>Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés (tels que des contrats à terme standardisés ou de gré à gré, des options et des warrants) pour réduire le risque et accéder à une gestion plus efficace. L'utilisation de ces instruments et techniques ne doit en aucun cas faire s'écarter le Compartiment de ses objectifs d'investissement.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des sociétés d'acquisition ad hoc.</p> <p>À des fins de gestion de trésorerie et/ou à des fins défensives (par exemple en cas de conditions de marché défavorables), le Compartiment peut investir dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> des instruments à revenu fixe de catégorie « investment grade » (tels que les obligations convertibles, d'entreprises et d'État ainsi que les instruments dérivés associés) ; et Des Instruments du Marché Monétaire et des espèces ou des bons du Trésor en attendant de les réinvestir.
Stratégie d'investissement	<p>Le Gestionnaire d'Investissement cherche à découvrir des sociétés dont la qualité n'est pas apparente en se concentrant sur la rentabilité de la société et l'efficacité avec laquelle le capital est utilisé. Le Compartiment peut investir dans des sociétés de toutes tailles, mais il aura une forte préférence pour les sociétés de taille moyenne, car elles sont souvent dotées de créneaux attrayants ou d'un potentiel de croissance, ou pourraient devenir des cibles potentielles de prise de contrôle. Le Gestionnaire d'Investissement investit avec une vision à long terme, en regardant au-delà des données à court terme, tandis que le processus de gestion des risques se concentre sur l'identification des risques propres aux sociétés et aux secteurs auxquels le Compartiment peut être exposé plutôt que par rapport au marché plus large.</p>	<p>Le Gestionnaire d'Investissement cherche à anticiper des facteurs de changement dans des sociétés et des secteurs sur la base de recherches fondamentales et de leadership d'opinion, afin de construire un portefeuille composé de grandes sociétés, complété par des opportunités présentées par des sociétés de taille moyenne ayant le potentiel d'augmenter le rendement global du Compartiment. Les petites sociétés ne sont normalement pas ciblées outre mesure par le portefeuille.</p>

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

W janushenderson.com

Société d'investissement à Capital Variable (SICAV), R.C.S Luxembourg : B22847

Pour votre protection et la nôtre et afin d'améliorer le service à la clientèle, nous sommes susceptibles d'enregistrer les appels téléphoniques.

Objectif de performance	Surperformer l'indice MSCI Europe NR, après déduction des frais, sur une période de 5 ans.	S/O
Secteur Morningstar	Morningstar Europe Large-Cap Blend Equity	Morningstar Europe Large-Cap Blend Equity
Gestion active et utilisation d'un indice de référence	Le Compartiment est géré activement par référence à l'indice MSCI Europe NR, qui est largement représentatif des sociétés dans lesquelles il peut investir, car il constitue le fondement de l'objectif de performance du Compartiment et le niveau au-dessus duquel des Commissions de Performance peuvent être facturées (le cas échéant). Le Gestionnaire d'Investissement a le pouvoir discrétionnaire de choisir des investissements pour le Compartiment dont les pondérations sont différentes ou non de l'indice, mais il peut parfois détenir des investissements similaires à l'indice.	Le Compartiment est activement géré par référence à l'indice MSCI Europe, qui est largement représentatif des sociétés dans lesquelles il peut investir, car cela peut fournir un comparateur utile pour évaluer la performance du Compartiment. Le Gestionnaire d'Investissement a le pouvoir discrétionnaire de choisir pour le Compartiment des investissements dont les pondérations sont différentes de celles de l'indice ou qui ne sont pas présentes dans l'indice. En fonction des conditions de marché prédominantes, le portefeuille du Compartiment peut basculer d'une « forte conviction » (où le Gestionnaire d'Investissement prend un risque significatif en fonction de l'indice) à une approche plus prudente. Cela signifie que la performance du Compartiment peut parfois varier de manière significative par rapport à l'indice, et qu'elle peut dans d'autres cas s'en rapprocher.
Calcul de l'exposition globale	Approche par les engagements	Approche par les engagements
Prêt de titres	Max. : 30% Attendu : 20 %	Max. : 30% Attendu : 20 %
Classification SFDR	Article 8	Article 8
Caractéristiques environnementales/ sociales (principales différences soulignées dans la colonne Compartiment absorbeur)	Le Compartiment promeut l'atténuation du changement climatique et évite les émetteurs à forte intensité de carbone qui ne possèdent pas de stratégie de transition crédible. Le Compartiment s'efforce aussi d'éviter d'investir dans certaines activités susceptibles de nuire à la santé et au bien-être des personnes par l'application d'exclusions contraignantes, et il promeut le soutien en faveur des principes du Pacte mondial (couvrant des thèmes tels que les droits de l'homme, le droit du travail, la corruption et la pollution environnementale). En outre, le Compartiment investit au moins 10 % de sa valeur liquidative dans des investissements durables. Le Compartiment n'utilise pas d'indice de référence pour atteindre ses caractéristiques environnementales ou sociales.	Le Compartiment promeut l'atténuation du changement climatique et évite les émetteurs à forte intensité de carbone qui n'ont pas de stratégie de transition crédible <u>sur la base de la méthodologie exclusive du Gestionnaire d'Investissement et qui ne répondent pas à ses critères alternatifs en matière de notation ESG</u> . Le Compartiment s'efforce aussi d'éviter d'investir dans certaines activités susceptibles de nuire à la santé et au bien-être des personnes par l'application d'exclusions contraignantes, et il promeut le soutien en faveur des principes du Pacte mondial (couvrant des thèmes tels que les droits de l'homme, le droit du travail, la corruption et la pollution environnementale). Le Compartiment n'utilise pas d'indice de référence pour atteindre ses caractéristiques environnementales ou sociales. En outre, le Compartiment investit au moins 10 % de sa valeur liquidative dans des investissements durables.

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

W janushenderson.com

Société d'investissement à Capital Variable (SICAV), R.C.S Luxembourg : B22847

Pour votre protection et la nôtre et afin d'améliorer le service à la clientèle, nous sommes susceptibles d'enregistrer les appels téléphoniques.

Indicateurs de durabilité (principales différences soulignées dans la colonne Compartiment absorbeur)	<ul style="list-style-type: none"> • Carbone – Intensité de carbone de Scope 1&2 <i>Ce chiffre représente les émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 + Scope 2 de l'entreprise ayant fait l'objet de l'estimation ou de la publication la plus récente et normalisées par rapport au chiffre d'affaires, ce qui permet de comparer des entreprises de différentes tailles.</i> • Pourcentage d'émetteurs au sein du portefeuille identifiés comme possédant une stratégie de transition crédible conformément à la méthodologie exclusive du Gestionnaire d'Investissement. • Filtres d'exclusion ESG – voir « Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ? » ci-dessous pour des informations plus détaillées concernant les exclusions. • Nombre d'émetteurs détenus dont le statut de respect du Pacte mondial est « non-respect » 	<ul style="list-style-type: none"> • Carbone – Intensité de carbone de Scope 1&2 <i>Ce chiffre représente les émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 + Scope 2 de l'entreprise ayant fait l'objet de l'estimation ou de la publication la plus récente et normalisées par rapport au chiffre d'affaires, ce qui permet de comparer des entreprises de différentes tailles.</i> • Pourcentage d'émetteurs du portefeuille identifiés comme possédant une stratégie de transition crédible conformément à la méthodologie exclusive du Gestionnaire d'Investissement <u>ou répondant à ses critères alternatifs en matière de notation ESG.</u> • Filtres d'exclusion ESG – voir « Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ? » ci-dessous pour des informations plus détaillées concernant les exclusions. • Nombre d'émetteurs détenus dont le statut de respect du Pacte mondial est « non-respect »
Critères ESG contraignants (principales différences soulignées dans la colonne Compartiment absorbeur)	<p>Les émetteurs sont exclus s'ils tirent plus de</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 % de leurs revenus de l'extraction de sables bitumineux, du pétrole et du gaz arctiques, de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique, de l'huile de palme ou du tabac. • Le Gestionnaire d'Investissement investira ou continuera d'investir dans des émetteurs en violation des principes du Pacte mondial uniquement s'il estime qu'il sont en voie d'amélioration. Dans ce cas, le Gestionnaire d'Investissement mènera une démarche d'engagement avec ces émetteurs sur une période de 24 mois à compter de l'attribution d'une notation de « non-respect ». Passé ce délai, si l'émetteur continue à ne pas respecter les principes du PMNU, le Gestionnaire d'Investissement se désengagera et des filtres seront appliqués pour exclure l'émetteur. 	<p>Les émetteurs sont exclus s'ils tirent plus de</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 % de leurs revenus de l'extraction de sables bitumineux, du pétrole et du gaz arctiques, de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique, de l'huile de palme ou du tabac. • Le Gestionnaire d'Investissement investira ou continuera d'investir dans des émetteurs en violation des principes du Pacte mondial uniquement s'il estime qu'il sont en voie d'amélioration. Dans ce cas, le Gestionnaire d'Investissement mènera une démarche d'engagement avec ces émetteurs sur une période de 24 mois à compter de l'attribution d'une notation de « non-respect ». Passé ce délai, si l'émetteur continue à ne pas respecter les principes du PMNU, le Gestionnaire d'Investissement se désengagera et des filtres seront appliqués pour exclure l'émetteur. • Politique d'exclusion applicable à l'ensemble du groupe, qui couvre notamment les armes controversées.

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
W janushenderson.com

Société d'investissement à Capital Variable (SICAV), R.C.S Luxembourg : B22847

Pour votre protection et la nôtre et afin d'améliorer le service à la clientèle, nous sommes susceptibles d'enregistrer les appels téléphoniques.

	<ul style="list-style-type: none"> Politique d'exclusion applicable à l'ensemble du groupe, qui couvre notamment les armes controversées. Le Gestionnaire d'Investissement peut investir dans des émetteurs présentant une forte intensité de carbone¹ (autres que ceux exclus ci-dessus) s'il détermine, sur la base de sa propre méthodologie, que ces émetteurs poursuivent une stratégie de transition crédible. Conformément à la méthodologie exclusive du Gestionnaire d'Investissement, une entreprise ne sera considérée comme dotée d'une stratégie de transition crédible que si elle dispose d'au moins un des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> un objectif d'émissions fondé sur des données scientifiques ou un engagement vérifié à adopter un objectif d'émissions fondé sur des données scientifiques (approuvé ou vérifié par l'initiative SBT – https://sciencebasedtargets.org/ ou un organisme équivalent) ; ou dans le cas spécifique du secteur des compagnies aériennes, avoir réalisé des investissements importants dans la flotte d'avions en vue de réduire les émissions de carbone (c'est-à-dire posséder une flotte dont l'âge est inférieur à la moyenne) ; ou elle s'est engagée à consacrer 30 % de ses futurs investissements bruts en capital et/ou en recherche et développement à des projets axés sur la durabilité conformément aux méthodologies du Gestionnaire d'Investissement. <p>Si une entreprise ne dispose pas actuellement d'une stratégie de transition crédible, le Gestionnaire d'Investissement peut tout de même investir si l'entreprise fait preuve d'une gestion des risques ESG de grande qualité en obtenant une notation ESG égale ou supérieure à AA (notation par MSCI – https://www.msci.com/ ou équivalent).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le Gestionnaire d'Investissement peut investir dans des émetteurs présentant une forte intensité de carbone¹ (autres que ceux exclus ci-dessus) s'il détermine que ces émetteurs poursuivent une stratégie de transition crédible, sur la base de sa méthodologie exclusive décrite ci-dessous ou <u>de ses critères alternatifs en matière de notation ESG</u>. Conformément à la méthodologie exclusive du Gestionnaire d'Investissement, une entreprise ne sera considérée comme dotée d'une stratégie de transition crédible que si elle dispose d'au moins un des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> un objectif d'émissions fondé sur des données scientifiques ou un engagement vérifié à adopter un objectif d'émissions fondé sur des données scientifiques (approuvé ou vérifié par l'initiative SBT – https://sciencebasedtargets.org/ ou un organisme équivalent) ; ou dans le cas spécifique du secteur des compagnies aériennes, avoir réalisé des investissements importants dans la flotte d'avions en vue de réduire les émissions de carbone (c'est-à-dire posséder une flotte dont l'âge est inférieur à la moyenne) ; ou elle s'est engagée à consacrer 30 % de ses futurs investissements bruts en capital et/ou en recherche et développement à des projets axés sur la durabilité conformément aux méthodologies du Gestionnaire d'Investissement. <p>Si une entreprise ne dispose pas actuellement d'une stratégie de transition crédible, le Gestionnaire d'Investissement peut tout de même investir si l'entreprise fait preuve d'une gestion des risques ESG de grande qualité en obtenant une notation ESG égale ou supérieure à AA (notation par MSCI – https://www.msci.com/ ou équivalent).</p> <p>Des critères supplémentaires peuvent également être retenus pour évaluer la validité de la stratégie de transition.</p>
--	--	---

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
W janushenderson.com

Société d'investissement à Capital Variable (SICAV), R.C.S Luxembourg : B22847

Pour votre protection et la nôtre et afin d'améliorer le service à la clientèle, nous sommes susceptibles d'enregistrer les appels téléphoniques.

	Des critères supplémentaires peuvent également être retenus pour évaluer la validité de la stratégie de transition. <i>1. La « forte intensité de carbone » se réfère aux 5 % d'entreprises aux émissions les plus importantes parmi les actions d'Europe occidentale (hors Royaume-Uni) possédant une capitalisation boursière de plus d'1 milliard d'euros.</i>		<i>1. La « forte intensité de carbone » désigne les 5 % d'entreprises aux émissions les plus élevées parmi les actions d'Europe occidentale (y compris le Royaume-Uni) dont la capitalisation boursière dépasse 1 milliard d'euros</i>	
Investissements durables	10 %		10 %	
Principales incidences négatives	PIN	Comment est-elle prise en considération	PIN	Comment est-elle prise en considération
	Émissions de GES	Filtres d'exclusion	Émissions de GES	Filtres d'exclusion
	Empreinte carbone	Filtres d'exclusion	Empreinte carbone	Filtres d'exclusion
	Intensité de GES des entreprises en portefeuille	Filtres d'exclusion	Intensité de GES des entreprises en portefeuille	Filtres d'exclusion
	Expositions à des entreprises actives dans les combustibles fossiles	Filtres d'exclusion	Expositions à des entreprises actives dans les combustibles fossiles	Filtres d'exclusion
	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Filtres d'exclusion	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Filtres d'exclusion
	Exposition aux armes controversées	Filtres d'exclusion	Exposition aux armes controversées	Filtres d'exclusion
	Violation du Pacte mondial et des directives de l'OCDE	Engagement avec les émetteurs en infraction	Violation du Pacte mondial et des directives de l'OCDE	Engagement avec les émetteurs en infraction
Allocation d'actifs ESG	85 % – Alignés sur les caractéristiques E/S <ul style="list-style-type: none"> 10 % Durables (autres caractéristiques environnementales et sociales) 75 % Autres caractéristiques E/S 15 % – Autres		85 % – Alignés sur les caractéristiques E/S <ul style="list-style-type: none"> 10 % Durables (autres caractéristiques environnementales et sociales) 75 % Autres caractéristiques E/S 15 % – Autres	
Instruments dérivés ESG	S/O		S/O	
Profil de l'investisseur type	L'investisseur type de ce Compartiment recherche une croissance du capital en investissant sur les marchés d'actions européens (Royaume-Uni compris). Les Investisseurs doivent s'assurer de comprendre les risques du Compartiment, d'évaluer le niveau de risque du DIC à l'aune de leur propre tolérance au risque et d'accepter un risque de perte. Les investisseurs du Compartiment doivent avoir un horizon de placement à moyen ou long terme.		Un investisseur type investira dans ce Compartiment afin d'obtenir des plus-values et des rendements sur les marchés d'actions de toute l'Europe. Les investisseurs doivent avoir conscience des risques inhérents au Compartiment et s'assurer que l'indicateur de risque synthétique du Compartiment est compatible avec leur propre tolérance au risque (veuillez vous référer au DIC). Il est recommandé aux investisseurs du Compartiment de conserver leur placement pendant au moins 5 ans.	

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

W janushenderson.com

Société d'investissement à Capital Variable (SICAV), R.C.S Luxembourg : B22847

Pour votre protection et la nôtre et afin d'améliorer le service à la clientèle, nous sommes susceptibles d'enregistrer les appels téléphoniques.

		Le Compartiment ne convient pas aux investisseurs qui ne tolèrent aucune perte de capital
Souscriptions et rachats		
Devise de base	EUR	EUR
Jour Ouvrable	Désigne un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, sauf indication contraire.	Désigne un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, sauf indication contraire.
Jour de Transaction	<p>désigne, pour tout ordre déposé avant l'Heure limite de Transmission des Ordres lors d'un Jour Ouvrable, ce même Jour Ouvrable ; pour tout ordre déposé après l'Heure Limite de Transmission des Ordres lors d'un Jour Ouvrable, le Jour Ouvrable suivant ; à condition que, dans les deux cas, le Jour Ouvrable ne soit pas :</p> <p>(i) un jour durant lequel la négociation est suspendue dans les circonstances précisées à la section « Ajournement ou Suspension des Rachats » du présent Prospectus, auquel cas le Jour de Transaction sera le Jour Ouvrable où la transaction a commencé ; ou</p> <p>(ii) un jour défini par la Société de gestion comme jour de non-négociation pour les Compartiments concernés dans l'intérêt des Actionnaires (par exemple si une part importante du portefeuille d'un Compartiment se heurte à des restrictions ou à une suspension de négociation en raison de jours fériés légaux sur le(s) marché(s) concerné(s) ou pour d'autres raisons matérielles). En pareil cas, le Jour de Transaction sera le Jour Ouvrable suivant immédiatement le jour de non-négociation concerné.</p> <p>Le calendrier des jours de non-négociation est disponible sur www.janushenderson.com et sera mis à jour au moins chaque semestre et avant les jours de non-négociation concernés indiqués dans le calendrier. Cependant, ce calendrier peut également être mis à jour périodiquement dans des circonstances exceptionnelles pour un ou plusieurs Compartiment(s) particulier(s), si la Société de gestion estime que cette mesure est dans l'intérêt des Actionnaires du/des Compartiment(s) concerné(s).</p>	<p>désigne, pour tout ordre déposé avant l'Heure Limite de Transmission des Ordres lors d'un Jour Ouvrable, ce même Jour Ouvrable ; pour tout ordre déposé après l'Heure Limite de Transmission des Ordres lors d'un Jour Ouvrable, le Jour Ouvrable suivant ; à condition que, dans les deux cas, le Jour Ouvrable ne soit pas :</p> <p>(i) un jour durant lequel la négociation est suspendue dans les circonstances précisées à la section « Comment souscrire, racheter, convertir et transférer des Actions » du présent Prospectus, auquel cas le Jour de Transaction sera le Jour Ouvrable où la transaction a commencé ; ou</p> <p>(ii) un jour défini par la Société de gestion comme jour de non-négociation pour les Compartiments concernés dans l'intérêt des Actionnaires (par exemple si une part importante du portefeuille d'un Compartiment se heurte à des restrictions ou à une suspension de négociation en raison de jours fériés légaux sur le(s) marché(s) concerné(s) ou pour d'autres raisons matérielles). En pareil cas, le Jour de Transaction sera le Jour Ouvrable suivant immédiatement le jour de non-négociation concerné.</p> <p>Le calendrier des jours de non-négociation est disponible sur www.janushenderson.com et sera mis à jour au moins chaque semestre et avant les jours de non-négociation concernés indiqués dans le calendrier. Cependant, ce calendrier peut également être mis à jour périodiquement dans des circonstances exceptionnelles pour un ou plusieurs Compartiment(s) particulier(s), si la Société de gestion estime que cette mesure est dans l'intérêt des Actionnaires du/des Compartiment(s) concerné(s).</p>
Heure Limite de Transmission des Ordres	13 h 00 HEC lors de tout Jour de Transaction	15 h 00 HEC lors de tout Jour de Transaction.
Point d'Évaluation	16 h 00 (HEC)	23 h 59 (HEC)
Période de règlement des souscriptions	J + 3 (toutes catégories d'actions)	J + 3 (toutes catégories d'actions)
Période de règlement des rachats	J + 3 (toutes catégories d'actions)	J + 3 (toutes catégories d'actions)

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

W janushenderson.com

Société d'investissement à Capital Variable (SICAV), R.C.S Luxembourg : B22847

Pour votre protection et la nôtre et afin d'améliorer le service à la clientèle, nous sommes susceptibles d'enregistrer les appels téléphoniques.

Structure de commissions				
Droit d'entrée	S.O. (conformément au prospectus)		Jusqu'à 5 % du montant total investi dans : <ul style="list-style-type: none"> • Catégorie A • Catégorie H • Catégorie I • Catégorie G • Catégorie X • Catégorie F • Catégorie C • Catégorie Z 	
Commission de Transaction	1 % du produit brut du rachat pour toutes Actions rachetées dans un délai de 90 jours suivant leur acquisition, toutes Catégories confondues. Les Actionnaires doivent savoir que s'ils ont souscrit des Actions de la Société dans les 90 jours calendaires précédant la date de rachat, ils peuvent être assujettis à cette commission de transaction, alors même que certaines de leurs Actions ont été souscrites plus de 90 jours calendaires auparavant		S/O	
Commission de Conversion	Jusqu'à 1 % du montant brut des Actions à convertir entre Compartiments		S/O	
Commission de Distribution	Catégorie X – 0,60 %		S/O	
Commission de service des Catégories d'Actions	S/O		Catégorie X – 0,50 %	
Commission de service aux Actionnaires	Catégorie A	0,50 %	S/O	
	Catégorie H	0,30 %		
	Catégorie F	0,50 %		
	Catégorie X	0,50 %		
Commission de gestion/Frais de gestion annuels	Catégorie A	1,20 %	Catégorie A	1,50 %
	Catégorie H	0,60 %	Catégorie H	0,75 %
	Catégorie I	1,00 %	Catégorie I	1,00 %
	Catégorie G	0,70 %	Catégorie G	0,50 %
	Catégorie X	1,20 %	Catégorie X	1,50 %
	Catégorie F	0,40 %	Catégorie F	0,85 %
	Catégorie C	1,20 %	Catégorie C	aucune catégorie actuellement disponible
	Catégorie R	1,75 %	Catégorie R	aucune catégorie actuellement disponible
Frais courants <i>(Compartiment absorbé : rapport et comptes intermédiaires au 31 décembre 2025 ;</i> <i>Compartiment absorbeur : rapport et comptes intermédiaires au 31 mars 2026)</i>	Catégorie A	1,90 %	Catégorie A	1,65 %
	Catégorie H	1,01 % – 1,12 %	Catégorie H	0,90 %
	Catégorie I	1,00 %	Catégorie I	1,04 % – 1,09 %
	Catégorie G	0,70 %	Catégorie G	0,54 % – 0,59 %
	Catégorie X	2,50 %	Catégorie X	2,15 %
	Catégorie F	1,10 %	Catégorie F	1,00 %
	Catégorie C	1,20 %	Catégorie C	aucune catégorie actuellement disponible
	Catégorie R	1,95 %	Catégorie R	aucune catégorie actuellement disponible
	Catégorie Z	0,06 %	Catégorie Z	0,04 %

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

W janushenderson.com

Société d'investissement à Capital Variable (SICAV), R.C.S Luxembourg : B22847

Pour votre protection et la nôtre et afin d'améliorer le service à la clientèle, nous sommes susceptibles d'enregistrer les appels téléphoniques.

Autres informations		
Siège Social	78, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg	78, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg
Fin d'exercice	30 juin	30 septembre
Semestre comptable	31 décembre	31 mars

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

W janushenderson.com

Société d'investissement à Capital Variable (SICAV), R.C.S Luxembourg : B22847

Pour votre protection et la nôtre et afin d'améliorer le service à la clientèle, nous sommes susceptibles d'enregistrer les appels téléphoniques.

Annexe C – Catégories d'Actions du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbeur

COMPARTIMENT ABSORBÉ				COMPARTIMENT ABSORBEUR			
Nom de la Catégorie d'Actions	ISIN	Frais		Nom de la Catégorie d'Actions	ISIN	Frais	
Janus Henderson Horizon Pan European Mid and Large Cap Fund A1 EUR	LU0503932591	CGA	1,20 %	Janus Henderson Pan European Fund A1 EUR	LU3435763159	CGA	1,50 %
		OCF	1,90 %			OCF	1,65 % (estimation)
Janus Henderson Horizon Pan European Mid and Large Cap Fund A2 EUR	LU0503932328	CGA	1,20 %	Janus Henderson Pan European Fund A2 EUR	LU0201075453	CGA	1,50 %
		OCF	1,90 %			OCF	1,65 %
Janus Henderson Horizon Pan European Mid and Large Cap Fund A2 HUSD	LU2660304283	CGA	1,20 %	Janus Henderson Pan European Fund A2 HUSD	LU1041547941	CGA	1,50 %
		OCF	1,90 %			OCF	1,65 %
Janus Henderson Horizon Pan European Mid and Large Cap Fund A2 SGD	LU2660381604	CGA	1,20 %	Janus Henderson Pan European Fund A2 SGD	LU3435763233	CGA	1,50 %
		OCF	1,90 %			OCF	1,65 % (estimation)
Janus Henderson Horizon Pan European Mid and Large Cap Fund A2 USD	LU0506199156	CGA	1,20 %	Janus Henderson Pan European Fund A2 USD	LU2401589812	CGA	1,50 %
		OCF	1,90 %			OCF	1,65 %
Janus Henderson Horizon Pan European Mid and Large Cap Fund F2 HUSD	LU2660304796	CGA	0,40 %	Janus Henderson Pan European Fund F2 HUSD	LU2589257422	CGA	0,85 %
		OCF	1,10 %			OCF	1,00 %

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

W janushenderson.com

Société d'investissement à Capital Variable (SICAV), R.C.S Luxembourg : B22847

Pour votre protection et la nôtre et afin d'améliorer le service à la clientèle, nous sommes susceptibles d'enregistrer les appels téléphoniques.

Janus Henderson Horizon Pan European Mid and Large Cap Fund F2 USD	LU2660381786	CGA	0,40 %	Janus Henderson Pan European Fund F2 USD	LU2589257349	CGA	0,85 %
		OCF	1,10 %			OCF	1,00 %
Janus Henderson Horizon Pan European Mid and Large Cap Fund G2 EUR	LU2660304879	CGA	0,70 %	Janus Henderson Pan European Fund G2 EUR	LU1136954127	CGA	0,50 %
		OCF	0,70 %			OCF	0,59 %
Janus Henderson Horizon Pan European Mid and Large Cap Fund H1 EUR	LU0976556695	CGA	0,60 %	Janus Henderson Pan European Fund H1 EUR	LU3435763316	CGA	0,75 %
		OCF	1,09 %			OCF	0,90 % (estimation)
Janus Henderson Horizon Pan European Mid and Large Cap Fund H2 EUR	LU1678961621	CGA	0,60 %	Janus Henderson Pan European Fund H2 EUR	LU1276832125	CGA	0,75 %
		OCF	1,10 %			OCF	0,90 %
Janus Henderson Horizon Pan European Mid and Large Cap Fund H2 HUSD	LU2660304952	CGA	0,60 %	Janus Henderson Pan European Fund H2 HUSD	LU1321015403	CGA	0,75 %
		OCF	1,01 %			OCF	0,90 %
Janus Henderson Horizon Pan European Mid and Large Cap Fund H2 USD	LU2660381943	CGA	0,60 %	Janus Henderson Pan European Fund H2 USD	LU3435763589	CGA	0,75 %
		OCF	1,12 %			OCF	0,90 % (estimation)
Janus Henderson Horizon Pan European Mid and Large Cap Fund I2 EUR	LU0503932674	CGA	1,00 %	Janus Henderson Pan European Fund I2 EUR	LU0113993041	CGA	1,00 %
		OCF	1,00 %			OCF	1,09 %

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

W janushenderson.com

Société d'investissement à Capital Variable (SICAV), R.C.S Luxembourg : B22847

Pour votre protection et la nôtre et afin d'améliorer le service à la clientèle, nous sommes susceptibles d'enregistrer les appels téléphoniques.

Janus Henderson Horizon Pan European Mid and Large Cap Fund I2 HUSD	LU2660305090	CGA	1,00 %	Janus Henderson Pan European Fund I2 HUSD	LU0953999082	CGA	1,00 %
		OCF	1,00 %			OCF	1,09 %
Janus Henderson Horizon Pan European Mid and Large Cap Fund I2 USD	LU0506199586	CGA	1,00 %	Janus Henderson Pan European Fund I2 USD	LU3435763662	CGA	1,00 %
		OCF	1,00 %			OCF	1,09 % (estimation)
Janus Henderson Horizon Pan European Mid and Large Cap Fund R1 EUR	LU0504465815	CGA	1,75 %	Janus Henderson Pan European Fund A1 EUR	LU3435763159	CGA	1,50 %
		OCF	1,95 %			OCF	1,65 % (estimation)
Janus Henderson Horizon Pan European Mid and Large Cap Fund R1 HUSD	LU0506436111	CGA	1,75 %	Janus Henderson Pan European Fund A1 HUSD	LU3435763746	CGA	1,50 %
		OCF	1,95 %			OCF	1,65 % (estimation)
Janus Henderson Horizon Pan European Mid and Large Cap Fund X2 EUR	LU0503932831	CGA	1,20 %	Janus Henderson Pan European Fund X2 EUR	LU0135928025	CGA	1,50 %
		OCF	2,50 %			OCF	2,15 %
Janus Henderson Horizon Pan European Mid and Large Cap Fund X2 HUSD	LU2660305173	CGA	1,20 %	Janus Henderson Pan European Fund X2 HUSD	LU2725961234	CGA	1,50 %
		OCF	2,50 %			OCF	2,15 %
Janus Henderson Horizon Pan European Mid and Large Cap Fund Z2 EUR	LU2660305256	CGA	0,00 %	Janus Henderson Pan European Fund Z2 EUR	LU2584112341	CGA	0,00 %
		OCF	0,06 %			OCF	0,04 %

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
W janushenderson.com

Société d'investissement à Capital Variable (SICAV), R.C.S Luxembourg : B22847

Pour votre protection et la nôtre et afin d'améliorer le service à la clientèle, nous sommes susceptibles d'enregistrer les appels téléphoniques.

ANNEXE D

Modalités communes de fusion

JANUS HENDERSON HORIZON FUND – PAN EUROPEAN MID AND LARGE CAP FUND

et

JANUS HENDERSON FUND – PAN EUROPEAN FUND

Les présentes modalités communes de fusion ont été établies par les conseils d'administration de Janus Henderson Horizon Fund et de Janus Henderson Fund (chacun une « **Société** », ensemble les « **Sociétés** ») au titre de la fusion (la « **Fusion** ») entre les deux Compartiments existants suivants des Sociétés :

- Janus Henderson Horizon Fund – Pan European Mid and Large Cap Fund (le « **Compartiment absorbé** »), un Compartiment d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) établi au Luxembourg, constitué sous la forme d'une société anonyme, ayant le statut de société d'investissement à capital variable (SICAV), soumis à la Partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la « **Loi OPCVM** »), dont le siège social est situé au 78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B22847 ;

ET

- Janus Henderson Fund – Pan European Fund (le « **Compartiment absorbeur** »), un Compartiment d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) établi au Luxembourg, constitué sous la forme d'une société anonyme, ayant le statut de société d'investissement à capital variable (SICAV), soumis à la Partie I de la Loi OPCVM, dont le siège social est situé au 78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B77949.

(le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbeur étant désignés collectivement les « **Compartiments** »).

1. Type de fusion

La Fusion sera réalisée conformément à l'article 1er (20) (a) de la Loi OPCVM. La Fusion sera réalisée par voie d'absorption, le Compartiment absorbé transférant tous ses actifs et passifs au Compartiment absorbeur en échange d'actions du Compartiment absorbeur émises au bénéfice des actionnaires du Compartiment absorbé.

2. Informations générales et justification de la Fusion

Les administrateurs des Sociétés estiment que les intérêts des actionnaires seraient mieux servis par la fusion du Compartiment absorbé dans le Compartiment absorbeur, conformément :

- à l'article 28 des statuts du Janus Henderson Horizon Fund et à l'article 25.1 (Clôture et fusion de Compartiments et de Catégories) des statuts du Janus Henderson Fund ; et
- à la sous-section 6 (Liquidation, fusion et scission des Compartiments et des Catégories d'Actions) du prospectus du Janus Henderson Horizon Fund et à l'Annexe 6 (Informations générales) du prospectus du Janus Henderson Fund.

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

W janushenderson.com

À la suite d'un examen mené par le gestionnaire d'investissement des Compartiments, celui-ci a recommandé aux administrateurs de fusionner les Compartiments afin de proposer aux actionnaires une stratégie renforcée en actions européennes.

Investisseurs du Compartiment absorbé : Le gestionnaire d'investissement estime que la Fusion offrira la perspective d'un profil de performance plus favorable et donnera naissance à un compartiment de plus grande taille, aux actifs sous gestion accrus, ce qui devrait apporter des gains d'efficacité opérationnelle et une meilleure assise pour la croissance future, au bénéfice des Actionnaires. La Fusion donnera également aux Actionnaires accès à une approche d'investissement qui conserve une orientation comparable sur les actions européennes, tout en mettant davantage l'accent sur les grandes sociétés européennes établies, avec la même souplesse pour investir dans des sociétés de moyenne capitalisation.

Investisseurs du Compartiment absorbeur : La Fusion se traduira par une stratégie renforcée en actions européennes au bénéfice des Actionnaires. Les principaux avantages pour le Compartiment absorbeur tiennent au fait que la Fusion se traduira par des actifs sous gestion plus importants, dont le gestionnaire d'investissement attend qu'ils apportent des gains d'efficacité opérationnelle et une meilleure assise pour la croissance future au bénéfice des actionnaires dans la durée.

3. Date d'entrée en vigueur de la Fusion

La Fusion prendra effet le 19 novembre 2026 à 23 h 59 HEC (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

4. Calendrier

9 octobre 2026	Date d'envoi de la lettre aux actionnaires du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbeur
	(Veuillez noter que les souscriptions, conversions ou transferts vers le Compartiment absorbé seront également suspendus à compter de cette date)
13 novembre 2026 – 13 h 00 HEC	Dernière échéance pour négocier des actions du Compartiment absorbé avant la Fusion
Du 16 au 19 novembre 2026 inclus	Jours de non-négociation au sein du Compartiment absorbé
18 novembre 2026 – 15 h 00 HEC	Dernière heure de transaction sur les actions du Compartiment absorbeur avant la Fusion
19 novembre 2026 – 23 h 59 HEC	Le Point d'Évaluation du Compartiment absorbé sera reporté à 23 h 59 HEC afin de permettre la réalisation de la Fusion.
19 novembre 2026 – 23 h 59 HEC	Échéance à laquelle la Fusion prend effet, à savoir 23 h 59 HEC à la Date d'entrée en vigueur
	Le ratio d'échange sera déterminé à la Date d'entrée en vigueur
19 et 20 novembre 2026	Jours de non-négociation au sein du Compartiment absorbeur
23 novembre 2026	Premier jour de négociation des actions nouvelles au sein du Compartiment absorbeur après la Fusion

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

W janushenderson.com

Société d'investissement à Capital Variable (SICAV), R.C.S Luxembourg : B22847

Pour votre protection et la nôtre et afin d'améliorer le service à la clientèle, nous sommes susceptibles d'enregistrer les appels téléphoniques.

5. Impact sur les actionnaires des Compartiments

Ces questions sont traitées en détail dans les avis adressés respectivement aux actionnaires respectifs du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbeur, en date du 9 octobre 2026.

6. Coûts de la Fusion

Le gestionnaire d'investissement assumera l'ensemble des frais juridiques, de conseil et administratifs liés à la préparation et à la réalisation de la Fusion ; ces frais ne seront imputés ni au Compartiment absorbé, ni au Compartiment absorbeur, ni à aucun de leurs actionnaires.

Les actionnaires du Compartiment absorbé supporteront les coûts de transaction liés au rééquilibrage des titres du Compartiment conformément à la politique d'investissement du Compartiment absorbeur. Ces coûts sont estimés à environ 0,36 % (soit environ 3,60 € pour 1 000 € investis). Les coûts réels peuvent différer, en fonction des fluctuations du marché. Les actionnaires du Compartiment absorbé qui ne souhaitent pas participer à la Fusion doivent convertir ou faire racheter la totalité de leurs actions (sans frais) avant l'heure limite de transmission des ordres du Compartiment absorbé, afin de ne pas supporter les coûts de rééquilibrage liés à la Fusion.

7. Critères adoptés pour la valorisation des actifs et des passifs à la date de calcul du ratio d'échange

Les critères retenus pour la valorisation des actifs et, dans la mesure applicable, des passifs du Compartiment absorbé correspondent à ceux énoncés à la section « Souscription, Rachat et Conversion des Actions » du prospectus du Compartiment absorbé et à l'article 23 des statuts du Janus Henderson Horizon Fund.

Les critères retenus pour la valorisation des actifs et, dans la mesure applicable, des passifs du Compartiment absorbeur correspondent à ceux énoncés à l'Annexe 5 (« Calcul de la valeur liquidative, informations sur les prix et politique de distribution »), et plus précisément à la sous-section A (« Calcul de la valeur liquidative ») du prospectus du Compartiment absorbeur, ainsi qu'à l'article 12 (Calcul de la valeur liquidative par Action) des statuts du Janus Henderson Fund.

En conséquence, les actifs et les passifs (le cas échéant) du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbeur seront évalués le 19 novembre 2026 à 23 h 59 HEC. Le ratio d'échange sera calculé sur la base de ces valorisations au 19 novembre 2026 à 23 h 59 HEC.

Le Compartiment absorbé transférera l'ensemble de ses actifs et passifs au Compartiment absorbeur et cessera d'exister à compter de la Date d'entrée en vigueur.

8. Méthode de calcul du ratio d'échange

BNP Paribas, succursale de Luxembourg, en sa qualité d'Agent Administratif du Compartiment absorbeur, sera chargée du calcul du ratio d'échange, tandis que SS&C Administration Services (Luxembourg) S.A., en sa qualité de Teneur de Registre et Agent de Transfert du Compartiment absorbeur, attribuera les actions du Compartiment absorbeur aux actionnaires du Compartiment absorbé. Le premier jour de négociation des actions nouvelles au sein du Compartiment absorbeur après la Fusion sera le 23 novembre 2026.

Le ratio d'échange des actions sera fondé sur la valeur liquidative par action de la catégorie concernée du Compartiment absorbé (y compris les revenus courus) à la Date d'entrée en vigueur, comparée à la valeur liquidative par action de la catégorie correspondante du Compartiment absorbeur à la Date d'entrée en vigueur.

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
W janushenderson.com

À cet égard, la formule suivante sera appliquée pour calculer le nombre d'actions à attribuer aux actionnaires du Compartiment absorbé à l'issue de la Fusion :

Nombre d'actions détenues dans le Compartiment absorbé	A
VL par action du Compartiment absorbé (y compris les revenus courus) à la Date d'entrée en vigueur	B
VL par action du Compartiment absorbeur à la Date d'entrée en vigueur	C
Nombre d'actions du Compartiment absorbeur revenant aux actionnaires du Compartiment absorbé à la Date d'entrée en vigueur	$=(B/C)*A$

Le réviseur d'entreprises du Compartiment absorbeur établira un rapport sur la Fusion précisant les critères retenus pour la valorisation des actifs et/ou des passifs aux fins du calcul du ratio d'échange, la méthode de calcul retenue pour déterminer le ratio d'échange, ainsi que le ratio d'échange définitif. Un exemplaire du rapport du réviseur d'entreprises sera disponible gratuitement sur demande au siège social du Compartiment absorbé comme du Compartiment absorbeur.

9. Règles applicables au transfert d'actifs et à l'échange des actions

À la Date d'entrée en vigueur, les actifs et les passifs du Compartiment absorbé seront transférés au Compartiment absorbeur et le Compartiment absorbé cessera d'exister.

À la Date d'entrée en vigueur, les actionnaires du Compartiment absorbé recevront des actions de la catégorie d'actions correspondante du Compartiment absorbeur.

La mise en œuvre s'effectuera par voie d'inscription en compte dans les comptes respectifs des Sociétés et dans les registres d'actionnaires tenus par SS&C Administration Services (Luxembourg) S.A., en sa qualité de Teneur de Registre et Agent de Transfert des deux Sociétés.

À la Date d'entrée en vigueur, l'ensemble des actifs et des passifs du Compartiment absorbé sera transféré au Compartiment absorbeur et les actionnaires du Compartiment absorbé qui n'auront pas demandé la conversion ou le rachat de leurs actions du Compartiment absorbé recevront automatiquement des actions nominatives de la catégorie d'actions correspondante du Compartiment absorbeur (à l'exception des actionnaires du Compartiment absorbé qui n'ont pas la possibilité d'être absorbés dans le Compartiment absorbeur).

À compter de la Date d'entrée en vigueur, ces actionnaires du Compartiment absorbé acquerront la qualité d'actionnaires du Compartiment absorbeur et participeront ainsi à toute hausse ou baisse de la valeur liquidative du Compartiment absorbeur. La Fusion s'imposera à tous les actionnaires du Compartiment absorbé qui n'auront pas exercé leur droit de demander la conversion ou le rachat de leurs actions dans le délai imparti (à l'exception des actionnaires du Compartiment absorbé qui n'ont pas la possibilité d'être absorbés dans le Compartiment absorbeur).

À compter de la Date d'entrée en vigueur, les actionnaires du Compartiment absorbeur continueront de détenir les mêmes actions du Compartiment absorbeur qu'auparavant et aucun changement n'interviendra au niveau des droits attachés à ces actions. Hormis une augmentation des actifs sous gestion, aucune incidence n'est attendue pour les actionnaires du Compartiment absorbeur.

Les actionnaires du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbeur qui ne souhaitent pas participer à la Fusion auront le droit de demander la conversion ou le rachat de leurs actions sans frais, conformément à l'article 73, paragraphe 1, de la Loi OPCVM, selon les modalités suivantes :

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
W janushenderson.com

9.1 Compartiment absorbé

Les actionnaires qui ne souhaitent pas participer à la Fusion doivent convertir ou faire racheter la totalité de leurs actions (sans frais) au plus tard le 13 novembre 2026 à 13 h 00 HEC, afin de ne pas supporter les coûts de rééquilibrage liés à la Fusion. Les 16, 17, 18 et 19 novembre 2026 seront des jours de non-négociation pour le Compartiment absorbé. Les transactions reprendront normalement dans le Compartiment absorbeur le 23 novembre 2026.

Toutefois, les actionnaires situés à Hong Kong, à Singapour ou à Taïwan feront l'objet d'un rachat automatique le 13 novembre 2026, conformément à la procédure décrite dans le Prospectus et sans application de frais de rachat, au motif que le Compartiment absorbeur n'est pas enregistré pour la distribution publique dans ces juridictions et que ces Actionnaires ne peuvent donc pas être absorbés dans le Compartiment absorbeur.

9.2 Compartiment absorbeur

Les actionnaires qui ne souhaitent pas participer à la Fusion doivent convertir ou faire racheter la totalité de leurs actions (sans frais) au plus tard le 18 novembre 2026 à 15 h 00 HEC. Les 19 et 20 novembre 2026 seront des jours de non-négociation pour le Compartiment absorbeur. Les transactions reprendront normalement le 23 novembre 2026.

Tout passif supplémentaire encouru à compter de la Date d'entrée en vigueur sera supporté par le Compartiment absorbeur et tout actif reçu à compter de la Date d'entrée en vigueur lui sera attribué.

10. Informations complémentaires

Vous trouverez de plus amples informations sur la fusion proposée à l'adresse suivante : <https://www.janushenderson.com/pan-european-merger>.

Pour les investisseurs suisses, FIRST INDEPENDENT FUND SERVICES LTD., située à Feldeggstrasse 12, 8008 Zurich, est le représentant suisse de la Société. L'Agent payeur en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17 quai de l'Île, 1204 Genève, Suisse. Le prospectus pour la Suisse, les documents d'informations clés, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels de la Société sont disponibles gratuitement auprès du Représentant en Suisse.

Pour les investisseurs allemands, Janus Henderson Investors Europe S.A. est le prestataire de services de facilités conformément à l'art. 306a (1) du code allemand des investissements (KAGB), et le Prospectus et les documents d'informations clés pour les produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (DIC de PRIIP), le Certificat d'immatriculation et les Statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement au format papier.

Pour les investisseurs belges, Janus Henderson Investors Europe S.A. est l'agent des facilités. Les DIC de PRIIP (en français et en anglais), le Prospectus, les Statuts, les comptes annuels révisés et le rapport (en anglais) de la Société sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la Société et de l'agent de facilités.

Pour les investisseurs de Singapour, Janus Henderson Investors (Singapore) Limited est le représentant de la Société à Singapour. Le Prospectus, la Fiche d'information sur les produits, les Statuts, ainsi que les rapports annuels et semestriels de la Société peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant à Singapour.

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
W [janushenderson.com](https://www.janushenderson.com)

Si vous avez des questions sur ces sujets, veuillez contacter votre interlocuteur Janus Henderson habituel ou votre conseiller en placement, votre conseiller fiscal et/ou votre conseiller juridique, selon le cas.

9 octobre 2026



Administrateur
Pour et au nom de Janus Henderson Horizon Fund



Administrateur
Au nom et pour le compte de Janus Henderson Fund

Janus Henderson Horizon Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
W janushenderson.com

Société d'investissement à Capital Variable (SICAV), R.C.S Luxembourg : B22847

Pour votre protection et la nôtre et afin d'améliorer le service à la clientèle, nous sommes susceptibles d'enregistrer les appels téléphoniques.